

Peine capitale

Je suis pour le maintien de la peine capitale dans ce domaine, parce que j'y crois et c'est pourquoi j'estime à l'égard de celui qui décide d'enlever la vie à un autre—un acte qui répugne à ce caractère inviolable de la vie humaine, que nous reconnaissons—devrait être passible de la peine capitale, non pas à titre de châtement ou de vengeance, mais plutôt pour montrer jusqu'à quel point la société a horreur d'une telle personne. Je parle en ce moment du meurtre prémédité où une personne projette méthodiquement d'en éliminer une autre. Je ne parle pas des crimes passionnels ou des crimes dont on pourrait dire qu'ils sont des homicides involontaires ou quelque chose de ce genre.

Si terrible que soit le crime, je ne voudrais pas, bien sûr, qu'une personne subisse la peine capitale sur la foi de preuves circonstanciées. S'il subsiste l'ombre d'un doute, l'accusé doit en avoir le bénéfice. Je suis en accord avec ce principe. Toutefois, à titre de sanction ultime imposée par la société à l'égard de ceux qui ignorent sa façon de voir—et je crois que la société estime que la vie humaine est sacrée—il ne doit subsister aucun doute quant à la gravité de cette question aux yeux de la société.

● (1120)

On peut soutenir naturellement, que lorsque la peine capitale existe, il y a toujours le risque qu'un innocent soit condamné et exécuté. A mon avis, c'est très peu probable, surtout lorsqu'on admet, comme c'est aujourd'hui le cas, que personne ne devrait être condamné et exécuté sur des présomptions de preuves. Évidemment, il faudrait se demander dans quelle mesure cela peut arriver. J'estime que tout citoyen canadien, comme vous et moi—court bien plus le risque d'être assassiné que d'être exécuté quoique innocent. Les possibilités relatives sont infimes. Si nous voulons protéger la société, il faudrait que la peine soit telle que personne ne puisse interpréter l'attitude de la société comme étant le moins entachée de faiblesse ou comme approuvant dans une mesure si infime soit elle, la suppression illégale d'une vie humaine par quelqu'un qui la prémédite pour son intérêt ou pour parvenir à ses fins.

En fait, lorsqu'un meurtre est commis, les victimes n'ont pas en général une possibilité quelconque de le prévenir. Elles sont des victimes parce qu'elles n'ont pas les moyens de se protéger d'avance ou de prendre des précautions pour prévenir le crime de façon à s'assurer qu'elles n'en seront pas victimes. Par contre nous pouvons nous protéger de l'échafaud. Toute personne qui est d'avis qu'il est terrible d'infliger la peine capitale à un citoyen canadien, peu importe sa faute, devrait se souvenir que personne ne sera jamais exécuté et ne subira jamais aucune autre peine pour meurtre, y compris l'emprisonnement, s'il ne le choisit pas, parce que le citoyen, s'il veut éviter ce danger n'a qu'à s'abstenir de tuer. Ce n'est certes pas trop exiger du citoyen canadien ordinaire.

Ceci résume mes opinions. Nous devons considérer cette question par rapport au contexte beaucoup plus large des valeurs actuelles de notre société. Je crains qu'à la suite de l'urbanisation rapide qui s'est produite ces dernières années partout dans le monde, de l'expansion urbaine qui a entraîné la disparition des collectivités, la plupart de nos grandes villes ne sont que des cités dortoirs où les gens dorment durant la nuit et poursuivent leurs activités

[M. MacLean.]

durant le jour dans un environnement entièrement différent. Ces gens ont perdu le sentiment d'appartenir à une collectivité, et cela au détriment de notre société. Par suite de la dislocation des petites collectivités où les gens étaient voisins dans le sens complet du mot, nous devenons graduellement une société de Lévites qui éludent les nombreux problèmes auxquels ils se heurtent, spécialement dans les grands centres urbains. C'est l'une des raisons pour lesquelles un grand nombre de gens, particulièrement les jeunes sont «désenchantés» par notre société, se sentent frustrés et sont conduits à adopter des modes de vie qui à la longue ne peuvent que leur être nocifs, ainsi qu'à nous et à la société en général.

Avant de conclure je tiens à ajouter que je n'essayerai pas de justifier la position que j'adopte. J'en ai assez d'entendre les gens qui sont d'opinion contraire me faire la morale et me dire que je suis conservateur à outrance et que je devrais «me mettre à la page» et progresser. Nous sommes forcés d'avancer étant donné que le temps s'écoule, nous n'y pouvons rien, mais cela ne garantit pas l'amélioration et le progrès de toutes les générations et d'une société dans son ensemble. J'imagine, bien que nous n'ayons pas le moyen de le savoir, que les gens qui appuyaient les mesures qui ont entraîné la chute de l'Empire romain ont déclaré aux critiques du moment «mettez-vous au pas, nous voulons du progrès». Je ne veux pas de progrès, je ne veux pas non plus l'accélérer, si ce prétendu progrès n'est pas réel mais qu'il ne fait que précipiter le déclin de la qualité de notre vie et de notre société.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à ce prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais pas à prendre part au débat si tôt dans la journée. Je ne veux pas dire par là que les délibérations viennent à peine de commencer. Je sais qu'elles ont duré assez longtemps. Je suis ici depuis suffisamment de temps pour savoir que ce débat a duré plusieurs jours en 1966, en 1967 et de nouveau en 1973.

[Français]

Monsieur le président, je participe à ce débat avec la conviction que je n'ai pas à m'excuser ou à expliquer la position que j'entends prendre lorsque le scrutin aura lieu. Je le fais aussi dans le but d'exposer mon point de vue et je n'ai pas l'intention d'agir comme ceux qui ont pris la parole vendredi, par exemple, faire de la rhétorique, et juger la morale de mes collègues. Chacun a droit à ses convictions, au cours de ce débat, sur un sujet qui est d'importance primordiale pour la population canadienne.

Lorsqu'il s'agit de parler de la liberté des citoyens canadiens, de la liberté de ceux qui vivent en marge de la société, on doit parler aussi de la liberté des victimes, de celle de mes collègues, de la mienne, de même que de la liberté et de la sécurité de tous les Canadiens. Depuis 1967, les Canadiens que j'ai consultés, ceux que je rencontre, n'ont cessé de m'indiquer toute leur appréhension et leur désarroi à voir le peu de respect de certains de nos concitoyens pour la population. Les opinions sont diverses, et les discours prononcés nous l'indiquent; et l'on a même constaté à certains moments, au cours de ce débat, passablement de passion.